

**Séance publique du conseil communal
du 13 octobre 2022**

1. Approbation du plan de coupe et de culture pour 2023 ;
2. Arrêt provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'année 2020 de l'Office Social du Canton de Redange – « OSCARE » ;
3. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
4. Allocation d'un don à l'association « LUkraine a.s.b.l. » ;
5. Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal ;
6. Approbation du compte administratif 2021;
7. Approbation du compte de gestion 2021;
8. Approbation d'un crédit supplémentaire ;
9. Approbation d'un crédit spécial ;
10. Abrogation d'un règlement communal ;
11. Allocation d'un subside à l'association « Klengdéierenziichter Réiden/Atert » ;
12. Introduction de tarifs pour l'organisation de fêtes scolaires et périscolaires ;
13. Autorisation d'ester en justice ;
14. **HUIS CLOS** : Confirmation d'une décision du collège échevinal concernant le classement d'un salarié à tâche intellectuelle ;
15. **HUIS CLOS** : Désignation d'un délégué au conseil d'administration de l'Office social commun regroupant toutes les communes du canton de Redange avec siège à Redange/Attert ;

Présences: M. Henri GEREKENS, bourgmestre et M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absences : M. Jean Valentin BODEM, conseiller, excusé.

Toutes les décisions, à part celle du point 16 ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Approbation du plan de coupe et de culture 2023

Approbation du plan de coupe et de culture de la commune de Redange/Attert pour l'exercice 2023 se présentant en résumé comme suit :

	Salaires	Factures	Total Investissements	Subsides	Recettes	Total Recettes
1. Gestion durable et protection des forêts	16.000,00.-	8.500,00.-	24.500,00.-	3.000,00.-	63.000,00.-	66.000,00.-
2. Protection de la nature	4.000,00.-	200,00.-	4.200,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
3. Sensibilisation et information	2.000,00.-	2.000,00.-	4.000,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
4. Protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	2.500,00.-	2500,00.-
5. Surveillance et police	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
6. Logistique et personnel	14.500,00.-	11.500,00.-	26.000,00.-	0,00.-	0,00.-	0,00.-
TOTAL	36.500,00.-	22.200,00	58.700,00.-	3.000,00.-	65.500,00.-	68.500,00.-

Arrêt provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'année 2020 de l'Office social du Canton de Redange – « OSCARE »

Le conseil communal n'a pas confirmé l'arrêt provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'année 2020 de l'Office social du Canton de Redange – « OSCARE », au vu de son désaccord avec une comptabilisation non-conforme ressortant du rapport de vérification établi par la Direction de la Comptabilité Communale du Ministère de l'Intérieur.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

- Approbation du premier avenant à la convention initiale pacte logement 2.0., signé en date du 14 juillet 2022 ;
- Approbation d'un acte de vente du 29 septembre 2022 par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch, conclu avec M. Léon LAMBORELLE et Mme Marie Elise Munhoven de Lannen concernant la vente de la parcelle 25/1855 inscrite à la section A de Lannen du cadastre de la commune de Redange/Attert, d'une contenance totale de 32 ares, au prix total de 600.000,00.- € ;
- Approbation de la convention du 11 août 2022 concernant l'Office social Canton de Redange "OS-CARE" conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
- Approbation d'un compromis de vente du 6 octobre 2022 conclu avec le Ministère des Finances et le Ministère des Travaux publics au prix total de 2.425,00.- € ;
- Approbation d'un compromis de vente du 6 octobre 2022 conclu avec le Ministère des Finances et le Ministère des Travaux publics au prix total de 27.937,00.- €.

Allocation d'un don à l'association « LUKRAINE a.s.b.l. »

Allocation d'un don de 750,00.- €, résultant des recettes de la fête scolaire 2022 et majoré par le conseil communal, à l'association sans but lucratif « LUKRAINE a.s.b.l. » de Berchem à titre de financement de leurs activités.

Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le collège échevinal

Confirmation d'un règlement de circulation temporaire du collège échevinal du 8 septembre 2022 concernant la réglementation de la circulation à l'occasion de l'aménagement d'un portail décoratif à Redange/Attert, du 9 septembre 2022 au 16 janvier 2023.

Approbation du compte administratif 2021

Arrêt provisoire du compte administratif 2021 conformément au tableau récapitulatif suivant:

Boni du compte de 2020	7'993'931.12
Recettes ordinaires	14'419'109.33
Recettes extraordinaires	2'097'834.38
Total des recettes	24'510'874.83
Mali du compte 2020	0.00
Dépenses ordinaires	10'101'839.15
Dépenses extraordinaires	4'678'088.22
Total des dépenses	14'779'927.37
BONI	9'730'947.46
MALI	

Approbation du compte de gestion 2021

Arrêt provisoire du compte de gestion 2021 conformément au tableau récapitulatif suivant:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	14'419'109.33	2'097'834.38

Total des dépenses	10'101'839.15	4'678'088.22
Boni propre à l'exercice	4'317'270.18	
Mali propre à l'exercice		2'580'253.84
Boni du compte 2020	7'993'931.12	
Mali du compte 2020		
Boni général	12'311'201.30	
Mali général		2'580'253.84
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 2'580'253.84	+ 2'580'253.84
Boni définitif	9'730'947.46	
Mali définitif		

Approbation d'un crédit supplémentaire

Approbation d'un crédit supplémentaire concernant l'achat de carburant pour les véhicules de l'atelier communal au montant de 40.000.-€.

Approbation d'un crédit spécial

Approbation d'un crédit spécial concernant l'allocation de dons divers au montant total de 5.663,85.-€;

Abrogation d'un règlement communal

Abrogation d'un règlement d'urgence concernant le déclenchement de la phase orange suite à une pénurie d'eau pris par le collège échevinal par délibération du 25 août 2022 et confirmé par délibération du conseil communal du 7 septembre 2022.

Allocation d'un subside à l'association « Klengdéierenziichter Réiden/Atert »

Allocation d'un montant de 50.- € à l'association « Klengdéierenziichter Réiden/Atert » en vue de l'octroi d'un subside à titre de l'organisation de la 41^{ème} exposition, du 29 au 30 octobre 2022, à Redange/Attert.

Introduction de tarifs pour l'organisation de fêtes scolaires et périscolaires

Les tarifs suivants ont été fixés pour l'organisation de fêtes scolaires et périscolaires :

Softdrinks	2,50 €
Béier	3,00 €
Coupe Crémant	4,00 €
Fläsch Crémant	16,00 €
Wurscht	3,50 €
Burger	4,50 €
Zaloten	2,50 €
Glacen	2,00 €

Autorisation d'ester en justice

Confirmation de la délibération du collège échevinal du 6 octobre 2022 autorisant Monsieur le Maître Jean-Luc GONNER, avocat à la cour, d'ester en justice aux fins d'introduire une procédure de saisie immobilière à l'encontre d'un débiteur de la commune.

HUIS CLOS : Confirmation d'une décision du collège échevinal concernant le classement d'un salarié à tâche intellectuelle

Confirmation du classement d'un éducateur en formation dans la carrière C3 de la convention collective SAS.

HUIS CLOS : Désignation d'un délégué au conseil d'administration de l'Office social commun regroupant toutes les communes du canton de Redange avec siège à Redange/Attert

Désignation d'une déléguée, appelée à représenter la commune de Redange/Attert au conseil d'administration de l'Office social commun regroupant toutes les communes du canton de Redange avec siège à Redange/Attert pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.